

**RÉPONSE DE SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GAZ MÉTRO (GAZ MÉTRO)
À LA DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 1 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE
(LA RÉGIE) RELATIVE À LA DEMANDE D'AUTORISATION VISANT LA
RÉALISATION DU PROJET DE MODERNISATION DE LA
SOLUTION TI POUR L'APPROVISIONNEMENT GAZIER**

1. Référence : Pièce B-0006, p. 4.

Préambule :

« Les objectifs du Projet faisant l'objet de cette demande sont les suivants :

- *Éliminer les risques liés à la désuétude technologique de la solution patrimoine actuelle nommée "DIAMANT";*
- *Comblent les besoins d'affaires liés à la transformation en cours du modèle d'approvisionnement gazier de Gaz Métro; et*
- *Augmenter la couverture et l'efficacité de la solution TI afin de mieux répondre aux nouveaux besoins des partenaires d'affaires internes et externes. »*

Demandes :

1.1 Veuillez présenter les besoins d'affaires à combler liés à la transformation en cours du modèle d'approvisionnement gazier.

Réponse :

Les principaux besoins d'affaires à combler en lien avec la transformation en cours du modèle d'approvisionnement gazier sont les suivants :

- Gérer la réception à Dawn des livraisons des clients en achat direct et à prix fixe, en plus d'Empress;
- Produire les documents contractuels pour l'achat direct et les prix fixes (tels que contrats et annexes relatifs aux installations, aux réquisitions, aux contacts, au solde d'inventaire, etc.) au point de livraison de Dawn;
- Calculer et facturer le « crédit de livraison à Dawn » lorsqu'applicable » et les « frais de livraison à Empress » lorsqu'applicables;
- Pour les clients à prix fixe dont le point de livraison demeure à Empress, calculer le gaz de compression et le « crédit de compression » applicable;
- Traiter les livraisons de biométhane dans le réseau de Gaz Métro avec des valeurs calorifiques différentes de celles provenant du réseau de TCPL;
- Calculer les règlements financiers en fonction de points de livraison autres qu'Empress, et avec un changement de point de livraison en cours de contrat;

- Gérer de nouveaux services de transport tel que « Enhanced Market Balancing (EMB) Service »;
- Produire les rapports de contrôle, opérationnels et analytiques multipoints requis; et
- Transmettre au système de facturation le point de livraison, les dates de début et de fin de livraison au point, pour les clients en achat direct et à prix fixes.

1.2 Veuillez présenter les nouveaux besoins des partenaires d'affaires internes et externes.

Réponse :

Plusieurs besoins visant principalement à améliorer la fluidité des processus et le partage de l'information entre les fonctions d'affaires de Gaz Métro et ses partenaires externes ont été identifiés. Afin de répondre efficacement à ces besoins, la future solution d'approvisionnement gazier devrait permettre de :

- Approuver les achats en fonction d'une grille d'autorité (flux de travail automatisé);
- Prioriser le gaz de compression en fonction du contrat de transport utilisé;
- Exporter les nominations propres à chaque contrat de transport utilisé vers la plate-forme de nomination électronique des fournisseurs de transport et d'entreposage (NrG Highway et Union Line);
- Recevoir électroniquement le prix maximum que le client est prêt à payer pour le gaz d'appoint pour contrer une interruption (GAI);
- Acheminer électroniquement une confirmation des transactions de GAI;
- Concilier la rentabilité financière de chaque entente en fonction des données provenant des différents départements;
- Contrôler la mise à jour des changements de tarifs et sous-tarifs provenant du système de facturation;
- Importer automatiquement les prix quotidiens du gaz;
- Importer automatiquement des variations d'inventaire provenant d'un système externe;
- Produire aisément des rapports pour des besoins d'information ponctuels et avoir la possibilité de les sauvegarder et de les réutiliser;
- Exporter aisément des rapports en différents formats, notamment Excel et PDF;
- Transmettre électroniquement des documents et des rapports sur demande à même l'application;
- Améliorer la performance et la fiabilité des interfaces entre la solution d'approvisionnement gazier et les autres solutions de Gaz Métro; et
- Donner libre accès aux clients pour la mise à jour d'informations et la confirmation des nominations (clients VGE).

2. Références : Pièce B-0006, p. 5.

Préambule :

« *DIAMANT* supporte l'ensemble des processus d'approvisionnement gazier de Gaz Métro, notamment : la gestion des contrats d'approvisionnement (molécule, transport, stockage, gaz de compression), la gestion des achats directs, la planification et l'optimisation des opérations d'approvisionnement, la gestion des nominations, la gestion des interruptibles, la gestion des écarts de mesurage, la gestion des coûts d'approvisionnement, etc. Cette solution a donc une couverture fonctionnelle complète qui en fait un outil stratégique pour Gaz Métro. »

Demandes :

2.1 Veuillez ventiler le coût actuel de la solution DIAMANT selon le type de processus d'approvisionnement.

Réponse :

Il n'existe pas de méthode permettant de ventiler avec justesse le coût actuel de la solution DIAMANT selon le type de processus d'approvisionnement. Il s'agit d'une solution intégrée supportant l'ensemble des transactions associées aux approvisionnements gaziers. Les coûts de support et de maintenance de DIAMANT ne sont pas comptabilisés par processus.

2.2 Veuillez ventiler le coût prévu de la solution de remplacement retenu par Gaz Métro selon le type de processus d'approvisionnement.

Réponse :

Le coût prévu de la solution de remplacement retenue par Gaz Métro peut difficilement être ventilé par processus d'approvisionnement. Bien qu'il existe un coût d'acquisition de licence par module, sensiblement le même pour chacun des modules, les coûts d'implantation ainsi que les coûts d'opération ne peuvent pas être ségrégués par module ou processus avec précision. Il existe une interdépendance élevée entre les modules de la solution d'approvisionnement et ceux-ci partagent la même fondation. De plus, les ressources assignées au projet ne seront pas dédiées à des modules ou des processus spécifiques.

3. Référence : Pièce B-0006, p. 9 et 10.

Préambule :

Gaz Métro présente les critères d'évaluation du scénario C et du scénario D qui portaient sur quatre dimensions, soit i) l'adéquation aux besoins d'affaires, ii) l'adéquation aux requis techniques, iii) le profil et l'expérience du fournisseur et iv) les coûts.

Un des critères d'évaluation de l'adéquation aux requis techniques porte sur la capacité d'intégration avec d'autres systèmes.

Demandes :

3.1 Gaz Métro prévoit-il une migration de la base de données de DIAMANT vers la solution retenue? Veuillez élaborer.

Réponse :

Gaz Métro prévoit effectivement une migration des données de DIAMANT vers la nouvelle solution. Près d'une vingtaine d'objets de données ont été identifiés dans la liste préliminaire de conversion. Ces données sont catégorisées en deux grands types : données maîtresses (ex. : fournisseurs, clients, sites d'approvisionnement, postes de mesurage, etc.) et données transactionnelles (ex. : contrats, consommation, inventaire, nominations, etc.). Une stratégie de conversion préliminaire a été identifiée pour chaque objet et sera confirmée lors de la phase de conception. Les principales stratégies envisagées sont la saisie manuelle directement dans le nouveau système, la conversion système à système (avec transformation automatisée des données dans le format de destination) ou l'import à partir d'une liste intermédiaire, en Excel par exemple, déjà formatée selon les exigences du système de destination. Enfin, les règles d'affaires pour la conversion de chacun des objets seront également précisées en phase de conception (ex. : règles de transformation, règles d'archivage, point de transfert des données transactionnelles, etc.).

3.2 Veuillez identifier les entreprises similaires à Gaz Métro qui utilisent la solution retenue.

Réponse :

Cette réponse est déposée sous pli confidentiel.

4. Référence : Pièce B-0006, p. 13.

Préambule :

« Enfin, la contingence représente la marge de manœuvre requise pour pallier aux imprévus. Bien qu'une analyse rigoureuse des coûts ait été effectuée, il est de bonne pratique à ce stade-ci de présenter les coûts estimés avec un certain degré d'imprécision que vient justement couvrir la contingence. Les coûts seront raffinés et finalisés au cours de la phase de conception du projet puisque la portée exacte de la réalisation aura alors été confirmée. »

Demandes :

4.1 Veuillez expliquer les raisons pour lesquelles la portée exacte de réalisation n'est pas confirmée avant le début du projet.

Réponse :

Bien que la portée du projet soit déjà connue à un niveau de détail assez précis, la portée exacte de l'ensemble des travaux à réaliser n'a pas encore été détaillée au niveau auquel les efforts et coûts seraient évalués avec un facteur de précision de plus ou moins 10 %. Cette évaluation définitive nécessitera une analyse détaillée de l'adéquation des besoins avec les fonctionnalités de la solution retenue, la définition des processus d'affaires cibles, la confirmation de l'ensemble des éléments à configurer, à développer et à intégrer, ainsi que l'élaboration des stratégies détaillées de mise en œuvre (conversion, développement, configuration, test, gestion du changement et déploiement). Ces travaux de conception exigent un effort collaboratif de plusieurs mois entre Gaz Métro et l'intégrateur de la solution et font partie intégrante du projet.

4.2 Veuillez préciser à quel moment la portée exacte de la réalisation du projet sera confirmée.

Réponse :

La portée exacte de la réalisation du projet sera confirmée à la fin de l'étape de conception, présentement prévue à la fin décembre 2014. L'ensemble des livrables ainsi que le plan de réalisation détaillé seront alors officialisés.

4.3 Veuillez justifier le taux de contingence de ■ % . Selon Gaz Métro, ce taux représente-t-il un niveau de risque faible, moyen ou élevé? Veuillez commenter.

Réponse :

Cette réponse est déposée sous pli confidentiel.

Cette réponse est déposée sous pli confidentiel.

5. Référence : Pièce B-0006, p. 14.

Préambule :

« Cette annexe présente les investissements et les variations de coûts liés au projet. On y retrouve ainsi, l'investissement initial requis (8,1 M\$; ligne 15), qui est entièrement capitalisable. Il est prévu que les investissements en équipement devront être remplacés aux quatre ans. »

Demande :

5.1 Veuillez présenter les équipements qui devront être remplacés aux quatre ans et commenter leur durée de vie ainsi que leur valeur résiduelle.

Réponse :

Les équipements qui devront être remplacés aux quatre ans sont les serveurs physiques de type Intel ainsi que les licences Windows pour les quatre environnements d'infrastructure prévus : production, relève, assurance-qualité et développement.

Il a été établi que la durée de vie utile de ces équipements est de quatre ans. En effet, tous les serveurs physiques de même que les licences y afférentes sont amortis sur une période de quatre ans dans les états financiers de Gaz Métro. Au terme de leur durée de vie utile, leur valeur résiduelle sera nulle.

6. Référence : Pièce B-0006, p. 16.

Préambule :

Gaz Métro présente les mesures prises afin de mitiger les risques liés à un tel projet, dont :

« D. Gaz Métro a fait appel à une firme externe indépendante pour l'accompagner dans la démarche de sélection de la solution, d'optimisation des ententes contractuelles et de préparation du projet d'implantation. »

« G. L'équipe de gestion de projets des TI de Gaz Métro assurera la coordination du Projet et a prévu faire appel à une firme externe indépendante pour assurer la qualité de gestion et de livraison du projet. Des revues ponctuelles effectuées à des moments-clés dans l'échéancier du Projet favoriseront le respect de la qualité. »

Demande :

6.1 Selon Gaz Métro, les deux fonctions peuvent-elles être assumées par la même firme? Veuillez commenter.

Réponse :

Gaz Métro considère que les deux fonctions mentionnées en préambule peuvent être assumées par la même firme. De plus, la connaissance et la maîtrise des contenus du secteur spécialisé de l'approvisionnement gazier par la firme deviennent un atout indéniable pour bien assister Gaz Métro dans ce dossier et faciliter efficacement l'avancement des étapes. Dans les deux cas, la firme externe joue un rôle de conseiller auprès de Gaz Métro et l'aide à mettre en place les conditions gagnantes à la réussite du projet, conformément aux bonnes pratiques du marché. Cette firme ne joue pas de rôle décisionnel dans le projet. Il n'y a donc pas, selon Gaz Métro, de contre-indication de faire appel à la même firme.

6.2 Veuillez nous présenter votre définition du critère « d'indépendance » des firmes externes.

Réponse :

Gaz Métro définit le critère d'indépendance des firmes externes de la façon suivante :

- › Firme ne distribuant pas de logiciels et n'étant pas associée de quelque façon à un éditeur ou distributeur de logiciels;
- › Firme n'offrant pas de services d'intégration de logiciels et n'étant pas affiliée à un intégrateur de logiciels;
- › Firme n'ayant aucun rôle décisionnel dans le projet; et
- › Firme n'ayant aucun intérêt à favoriser un logiciel ou un intégrateur au détriment d'un autre.